

# ACTIVITÉS SPORTIVES



## COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du lundi 2 février 2026

**Présents :** M GILLES (Président), Mr CHAUMARD, Mme NICOLAS, Mme GUEGAN

**Excusés :**

### SECTEUR CHAMPIONNAT

#### **D3 :**

- Le match n°53967823 : Cavaillon – cheval Blanc du 08/02 est avancé au samedi 07/02 à 17h30 (Pagnetti).

#### **D4 :**

- Dentelle FC. 3 déclare forfait en poule C. Tous les résultats antérieurs sont acquis.

#### **Poule E :**

- Le match n°53970126 Noves 2 – Vignères 3 du 15/02 est remis au 22/02 à 15h.
- Le match n°53970113 Maillane 2 – Vignères 3 non joué le 01/02 se jouera le 15/02 à 15h.

